

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 mai 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorier-adjoint
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Sylvain Tousignant
M. Denis Levesque, directeur général
M. Patrick Robitaille, attaché politique
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2011-481-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-482-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-483-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 MAI 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 11 mai 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-484-DEC SOUMISSION / BULLETIN « LA SOURCE » ET CAHIER LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE (IMPRESSION)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'impression du bulletin municipal « La Source » et du cahier des activités de loisirs sur du papier 100% recyclé, le tout pour huit (8) numéros réguliers (SOU-2011-22);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 3 mai 2011 à 11 h 01, à savoir :

Litho Mille-Îles Itée 94 785,60\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Litho Mille-Iles s'est avérée conforme selon le rapport daté du 3 mai 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de Mme Isabelle Lewis, chef de service - communication, d'accepter la soumission de la compagnie **LITHO MILLE-ILES INC.**, datée du 2 mai 2011, pour l'impression du bulletin municipal « La Source » et du cahier des

activités de loisirs sur du papier 100% recyclé, le tout pour huit (8) numéros réguliers, pour un montant de 94 785,60\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0109 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-485-REC RÈGLEMENT 365-3 / PHASE 3 DU PROLONGEMENT
DE LA RUE RODRIGUE**

ATTENDU QUE lors de sa séance du 10 septembre 2007, le Conseil adoptait le règlement numéro 365 ayant pour objet d'acquitter une quote-part relative à des travaux prévus à une entente pour la réalisation de travaux sur la rue Rodrigue dans le projet du Ruisseau Noir (secteur La Plaine) et prévoyant un emprunt de 3 172 100\$ pour en payer le coût ;

ATTENDU QUE le 10 novembre 2010, le Comité exécutif recommandait au Conseil la modification au règlement 365 afin de prévoir des travaux de revêtement de la station de pompage pour un montant de 21 000\$ et le paiement d'une quote-part;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a demandé de modifier le règlement pour prévoir la modification des options de l'article numéro 3, soit de préciser les objets de la modification;

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec Mmes Nancy Clark, coordonnatrice à la Direction du génie et projets spéciaux, et Lucie Gélinas, responsable immobilisations au service de la trésorerie à la Direction de l'administration et finances, il y a lieu de hausser le montant de la quote-part prévue au règlement 365-2 pour le porter à 49 637\$;

ATTENDU QUE suite à une conversation avec Me Nicolas Paradis du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, service juridique, et en considération des nombreuses modifications que la Ville avait apportées à son règlement 365-2, il serait préférable d'abroger ce règlement et d'adopter le règlement 365-3 qui, compte tenu de l'augmentation du montant de la quote-part des travaux déjà prévus de revêtement de la station de pompage, et également de la modification de l'article 5 précisant des nouveaux objets de la modification et les pourcentages de remboursement du coût de l'emprunt prévu aux articles 6 et 7;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du règlement numéro 365-3 afin de tenir compte des modifications demandées par la Direction du génie et projets spéciaux, par la Direction de l'administration et finances et par le contentieux du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**CE-2011-486-DEC MANDAT POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE
TERREBONNE / AUDITION À LA COUR DES PETITES
CRÉANCES / PJ-2009-18**

ATTENDU QUE depuis l'année 2008, les juges de la Cour des petites créances refusent que le représentant désigné de la Ville de Terrebonne soit un avocat lors de l'audition des causes ;

ATTENDU QUE la réclamation de M. André Nadeau à la Cour des petites créances fait suite à son acquittement en cour municipale, il y a lieu que la perceptrice en chef à la Cour municipale représente les intérêts de la Ville de Terrebonne pour ce dossier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que Mme

Annick Gilbert, perceptrice en chef à la Cour municipale, soit et est mandatée pour représenter la Ville de Terrebonne à l'audition du 29 juin 2011 dans le dossier à la Cour des petites créances de M. André Nadeau c. la Ville de Terrebonne et portant le numéro de cause 700-32-022180-093.

CE-2011-487-DEC RÉSOLUTION NUMÉRO 212-04-2011 / HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 212-04-2011 informant la société Hydro-Québec de son mécontentement dans le traitement des demandes de la Ville de Terrebonne auprès de ladite société d'État pour desservir les citoyens de Terrebonne ;

ATTENDU la lettre de M. Bernard Massé, directeur régional – Laurentides et directeur – Réseau de distribution pour la société Hydro-Québec, datée du 11 mai 2011 ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de M. Bernard Massé, directeur régional – Laurentides et directeur – Réseau de distribution pour la société Hydro-Québec, datée du 11 mai 2011.

CE-2011-488-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / DÉNEIGEMENT / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer (déneigement) du fonds d'administration au montant de 1 005 614,79\$ préparée le 6 mai 2011.
-

CE-2011-489-DEC AUTORISATION / MAINLEVÉE / 176, RUE DE CHABLIS

ATTENDU QU'un avis d'hypothèque légale pour une réclamation de taxes foncières en faveur de l'ancienne Ville de Lachenaie, à l'encontre du lot 238-116 du cadastre officiel de la paroisse de Lachenaie, reçu devant Me Daniel Champagne, avocat, le 26 mai 1999, a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de l'Assomption sous le numéro 560868;

ATTENDU QUE les montants dus en ce qui concerne cet avis d'hypothèque légale ont été payés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que la Ville de Terrebonne accorde mainlevée pure et simple et consente à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques et autres droits réels de garantie lui résultant de l'acte ci-dessus mentionné et publié. La mainlevée préparée par Me Michel Genier, notaire, est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée.

CE-2011-490-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE À LA PERCEPTION / COUR MUNICIPALE / DIRECTION DU GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU l'affichage du poste de préposé à la Cour municipale à la Direction du greffe et affaires juridiques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de nommer Mme Linda Jalbert au poste de préposée à la Cour municipale à la Direction du greffe et affaires juridiques, classe 7, à compter du 30 mai 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2011-491-DEC EMBAUCHE TEMPORAIRE / CONTREMAÎTRE /
ENTRETIEN MÉNAGER ET DU SOUTIEN AUX
ACTIVITÉS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU les activités occasionnées par l'ouverture des parcs et de l'absence des contremaîtres en raison des vacances annuelles, il y a lieu d'affecter M. Sébastien Lamy, actuellement surveillant et concierge au sein de cette unité, à titre de contremaître ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'embaucher M. Sébastien Lamy à titre de contremaître à la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, à compter du dimanche 15 mai 2011 jusqu'au samedi 12 novembre 2011 (26 semaines).

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Sébastien Lamy débutant le 15 mai 2011.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2011-492-REC MODIFICATION / STRUCTURE DE LA DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté les projets de Loi 76 et 102 au cours de l'année 2010 concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux ;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté en décembre 2010 la politique et procédures d'acquisition de biens, de services et de gestion contractuelle ce qui occasionne des obligations additionnelles pour la Direction de l'administration et finances depuis le 1^{er} avril 2011 ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-319-REC mandatant la Direction générale pour procéder à un questionnement relatif à la fonction approvisionnement à la Ville et la possible intégration de celle-ci à la structure de la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer le service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances et, par le fait même, celle d'un nouveau poste de chef de service - approvisionnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction de l'administration et finances, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le Comité exécutif recommande également au Conseil la création du service approvisionnement ainsi que la création du poste de chef de service dont la description de ce poste est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que le Comité exécutif mandate la Direction des ressources humaines pour mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

**CE-2011-493-DEC NOMINATION / ÉGOUTIER / SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Sylvain Caron au poste d'égoutier à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 23 mai 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2011-494-DEC PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec entreprend cet été le pavage du chemin Gascon, de l'autoroute 640 au chemin Martin ;

ATTENDU QUE ces travaux comprennent le reprofilage des voies afin de corriger les ornières résultantes de l'usure par un usage intensif de la route ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche sont propriétaires des réseaux sous la chaussée ;

ATTENDU QUE le MTQ offre à la Ville de Terrebonne de remplacer, durant leurs travaux routiers, les cadres de regards et de puisards, les cheminées de vanne d'aqueduc de rues et des bornes d'incendie ainsi que les boulons corrodés des vannes de rues et d'aqueduc ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que la Ville de Terrebonne accepte l'offre du ministère des Transports du Québec.

Que les frais d'achat des pièces, estimés à 54 875,94\$ et les frais de surveillance par notre firme d'ingénieurs-conseils estimés à 10 000\$, soient partagés en proportion égale avec la Ville de Mascouche.

Que la Ville de Mascouche fournisse une résolution de leur Conseil municipal acceptant le partage égal des coûts estimés à 64 875,94\$ (t.t.c.).

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec ainsi qu'à la Ville de Mascouche.

**CE-2011-495-DEC DÉPLACEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉ
PUBLIQUE / CHEMIN SAINT-CHARLES, ENTRE LES
RUES DES MIGRATEURS ET BERNARD-GAGNON**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-521-REC recommandant au Conseil municipal d'accepter de défrayer les coûts pour le déplacement des réseaux d'utilités publiques sur le chemin Saint-Charles, entre les rues des Migrateurs et Bernard-Gagnon ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a accepté de rembourser aux compagnies d'utilités publiques le coût des travaux selon les estimations suivantes :

Hydro-Québec	104 000,00\$ (taxes en sus)
Vidéotron	51 265,75\$ (taxes en sus)
Bell Canada	149 527,27\$ (taxes en sus)
Telus	47 036,02\$ (taxes en sus)

ATTENDU QU'après négociation avec la compagnie d'utilités publiques Telus, le montant des travaux a été révisé à la baisse ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, que la Ville de Terrebonne rembourse, selon le montant révisé, à la compagnie Telus un montant de 31 252,13\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 400. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0134 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que la balance de la disponibilité du crédit budgétaire pour la compagnie Telus soit annulée.

CE-2011-496-DEC POPOTE ROULANTE DE LA PLAINE / PROJET DE RELOCALISATION DE L'ORGANISME AU PAVILLON DE L'HARMONIE

ATTENDU QUE l'organisme La Popote roulante de La Plaine est hébergé dans un bâtiment appartenant à la Ville de Terrebonne (3640, rue Émile-Roy, secteur La Plaine), et ce, depuis près de vingt (20) ans et occupe ce local de façon exclusive ;

ATTENDU QUE l'immeuble où est situé l'organisme a été inspecté et analysé par le service support technique et immeubles et il s'avère que celui-ci comporte plusieurs problématiques majeures et que sa démolition est recommandée ;

ATTENDU QU'il y a lieu de trouver un nouveau local muni d'une cuisine répondant aux besoins de l'organisme, soit la cuisine du Pavillon de l'Harmonie (4400, rue d'Angora) ;

ATTENDU QUE le Pavillon de l'Harmonie est disposé à recevoir l'organisme ;

ATTENDU QU'il y aura des frais pour quelques aménagements et le déménagement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise ladite Direction à entreprendre les discussions afin de convenir des modalités d'une entente entre les parties.

CE-2011-497-DEC BARBECUE DES JEUNES / LA MAISON DES JEUNES DE TERREBONNE / 24 MAI 2011 / PAVILLON NAPOLÉON-GAUTHIER

ATTENDU la demande de la Maison des jeunes de Terrebonne pour tenir un barbecue pour ses membres dans le stationnement du pavillon Napoléon-Gauthier situé au 5900, rue Rodrigue, le mardi 24 mai 2011, de 15 h à 19 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Maison des jeunes de Terrebonne à tenir un barbecue pour ses membres dans le stationnement du pavillon Napoléon-Gauthier situé au 5900, rue Rodrigue, le 24 mai prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par hautparleur est autorisée sur le site pour la durée de l'activité, et ce conformément à la réglementation de la Ville.

- 2) **Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activité identifié ci-dessus.
- 3) **Banderoles**
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 4) **Produits comestibles**
La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclables. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2011-498-DEC CONFÉRENCE DE PRESSE / SODECT / 6 JUIN 2011 / ACTIVITÉS 2011 / ÎLE-DES-MOULINS

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour tenir une conférence de presse pour annoncer les événements et les activités de 2011 au site historique de l'Île-des-Moulins (en cas de pluie, l'événement aura lieu à la Salle des combles du Moulin neuf) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour tenir une conférence de presse pour annoncer les événements et les activités de 2011 au site historique de l'Île-des-Moulins le 6 juin 2011, de 17h à 19h, à l'intérieur d'un chapiteau sur le site historique de l'Île-des-Moulins, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

- 1) **Musique**
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans le parc pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.
- 2) **Produits comestibles**
La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclables. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles dans le parc.
- 3) **Boissons alcoolisées**
La vente ou le service de boissons alcoolisées est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclables. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de boissons alcoolisées dans le parc; toute autre personne ne peut pénétrer dans le parc avec des boissons alcoolisées, et ce, conformément à la réglementation de la Ville. A cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boissons émis par la Régie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2011-499-DEC DÉMONSTRATIONS ET COMPÉTITIONS DE BATEAUX MINIATURES / SODECT / 11 ET 12 JUIN 2011 / ÉCLUSE DES MOULINS

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour tenir des démonstrations et compétitions de bateaux miniatures à l'écluse de l'Île-des-Moulins, les 11 et 12 juin 2011, de 8h à 17h;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir des démonstrations et compétitions de bateaux miniatures à l'écluse de l'Île-des-Moulins, les 11 et 12 juin 2011, de 8h à 17h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée dans le parc de l'Île-des-Moulins pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Affichage

La mise en place de banderoles sur le site de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2011-500-DEC FÊTE NATIONALE 2011 / SODECT / 22, 23 ET 24 JUIN 2011

ATTENDU la demande, comme par les années passées, de la SODECT pour tenir les festivités de la Fête nationale 2011 les 23 et 24 juin 2011 sur le stationnement du parc du Souvenir, sur la rue Saint-Pierre et à l'Île-des-Moulins ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir les festivités de la Fête nationale 2011 les 23 et 24 juin 2011 (*22 juin, de 8h à 20h / montage et test de son dans le stationnement du parc du Souvenir, adjacent au Théâtre du Vieux-Terrebonne, le 23 juin, de 19h30 à 23h30 / spectacle sur la grande scène principale dans le stationnement du parc du Souvenir, adjacent au Théâtre du Vieux-Terrebonne et le 24 juin, de 12h à 18h, activités familiales sur le site historique de l'Île-des-Moulins*), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 7 qui suivent :

1. Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'Île-des-Moulins, sur la rue Saint-Pierre et dans le stationnement du parc du Souvenir est autorisée exclusivement par le comité organisateur (SODECT), et ce, dans des contenants de plastique recyclables. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra acheminer à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boissons émis par la Régie.

2. Musique et animation familiale

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

3. Affichage

La mise en place de banderoles et/ou d'affiches sur le site de cette activité est permise. Celles-ci, comme le pavoisement sur la rue Saint-Pierre et le boulevard des Braves, doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4. Fermeture de rue et interdictions de stationner

Une tolérance de stationnement est accordée aux abords du site d'activités. Les rues suivantes seront fermées selon l'horaire ci-bas.

DATE : 23 JUIN 2011

Heures : de 17h jusqu'à la fin des activités le 24 juin (vers 3h)

Précisions : Fermeture :

- du boulevard des Braves, entre les rues Saint-Louis et Saint-Pierre ;
- de la rue Saint-Pierre, entre le boulevard des Braves et la rue Saint-Andrée ;
- de la rue Saint-François-Xavier, entre le boulevard des Braves et la rue Saint-André ;
- de la rue Sainte-Marie, entre les rues Saint-Louis et Saint-Pierre ;
- de la rue Saint-Jean-Baptiste, à l'angle de la rue Saint-André.

5. Fermeture et occupation des stationnements

Les stationnements suivants seront fermés selon l'horaire ci-bas :

Lieu : Stationnement adjacent au Théâtre du Vieux-Terrebonne (Parc du Souvenir)

Dates / heures : Du 22 juin (6h du matin) au 24 juin (3h du matin)
Le stationnement sera utilisé pour installer la scène principale des activités du 23 juin.

Lieu : Fermeture du stationnement de l'Hôtel de Ville

Dates / heures : Du 23 juin (16h) jusqu'à la fin des activités
Le stationnement de l'Hôtel de Ville sera utilisé comme zone de débordement lors des activités du 23 juin. Durant la journée, les gens pourront s'y stationner mais seront invités à quitter pour 16h. Aucune opération de remorquage n'est prévue pour les véhicules qui resteront sur les lieux.

6. Feux d'artifice pour le 23 juin 2011

Les pièces pyrotechniques seront utilisées et installées à la pointe de l'Île Saint-Jean. Les feux seront lancés sur l'autorisation de la Direction des incendies, sous réserve des dispositions suivantes:

- Le responsable des feux est un artificier agréé par les autorités gouvernementales;
- Les feux doivent avoir lieu sur une place publique au sens de la réglementation municipale;
- Les mesures pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque d'incendie devront être prises;
- Le ou les artificiers devront remettre une copie de leur permis d'artificier à la Direction des incendies dans les cinq (5) jours précédant l'événement.

7. Circulation avec des véhicules motorisés

Le comité organisateur est autorisé à utiliser des voiturettes de golf sur le site d'activités.

Que la Direction de la police soit et est chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions réglementaires de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2011-501-DEC CONCERT EN PLEIN AIR / QUÉBEC ISSIME 2011 /
10^e ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE TERREBONNE /
SODECT / 26 JUILLET 2011 / ÎLE-DES-MOULINS**

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour tenir un concert en plein air dans le cadre du 10^e anniversaire de la Ville de Terrebonne, sur le site historique de l'Île-des-Moulins, le 26 juillet 2011, de 14h, et ce, jusqu'à 22h45 selon l'horaire et le programme suivant :

14h à 19h	Animation sur le site (structures gonflables, maquillage, musique)
19h10 à 19h30	Tirage de prix de présence
19h30 à 20h00	Spectacle de Nataly Lapointe
20h00 à 20h15	Tirage de prix de présence
20h15 à 20h30	Discours
20h30 à 22h45	Spectacle (durée 2h15)

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir un concert en plein air dans le cadre du 10^e anniversaire de la Ville de Terrebonne (Québec Issime 2011) sur le site historique de l'Île-des-Moulins, le 26 juillet prochain, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Produits comestibles et boissons alcoolisées

La vente et le service de boissons alcoolisées et de produits comestibles sur le site de l'Île-des-Moulins sont autorisés exclusivement par le comité organisateur (SODECT), et ce, dans des contenants de plastique recyclables. À cette fin, le comité organisateur devra se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. De plus, le responsable de l'organisation ou son représentant devra remettre à la Direction du loisir et vie communautaire, dans les cinq (5) jours précédant l'événement, une copie du permis de boissons émis par la Régie.

2) Musique et animation familiale

La transmission de musique par appareil sonore ou autre de même que de l'animation sont autorisées pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

3) Affichage

La mise en place de banderoles et d'affiches sur le site, et en périphérie du lieu de cette activité, est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de cet événement.

4) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site identifié ci-dessus.

5) Circulation

Le boulevard des Braves et la rue Saint-Louis seront fermés au besoin pour assurer la sécurité des usagers.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2011-502-DEC CONTRAT / SOUTIEN TECHNIQUE SUR LES
LOGICIELS DE GESTION DE LA PAIE ET DES
RESSOURCES HUMAINES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme COBA, datée du 1^{er} mai 2011, pour le soutien technique des logiciels de gestion de la paie et des ressources humaines pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012, le tout pour un montant n'excédant pas 37 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0120 émis par le trésorier est joint à la présente. *(Ce contrat ne nécessite pas de procéder par appel d'offres compte tenu de l'exception prévue à l'article 573.3 6) a)b)c) de la Loi sur les cités et villes)*

CE-2011-503-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15h50.

Président

Assistant-secrétaire